

Mémoire

à l'attention du

nouveau gouvernement

fédéral

juin 2007

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

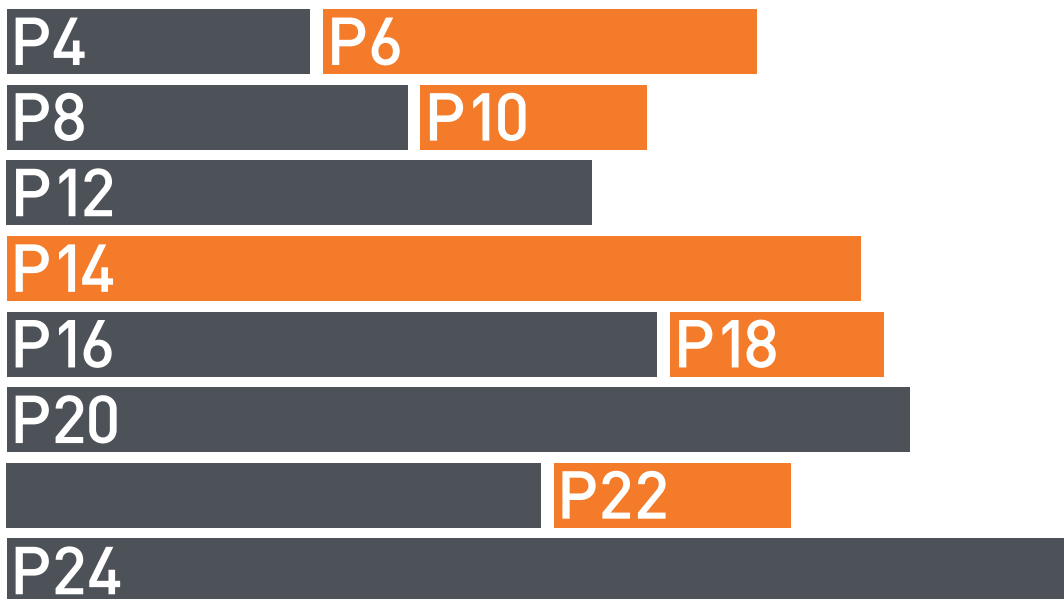
[Redacted]



essencia

where chemistry meets life sciences

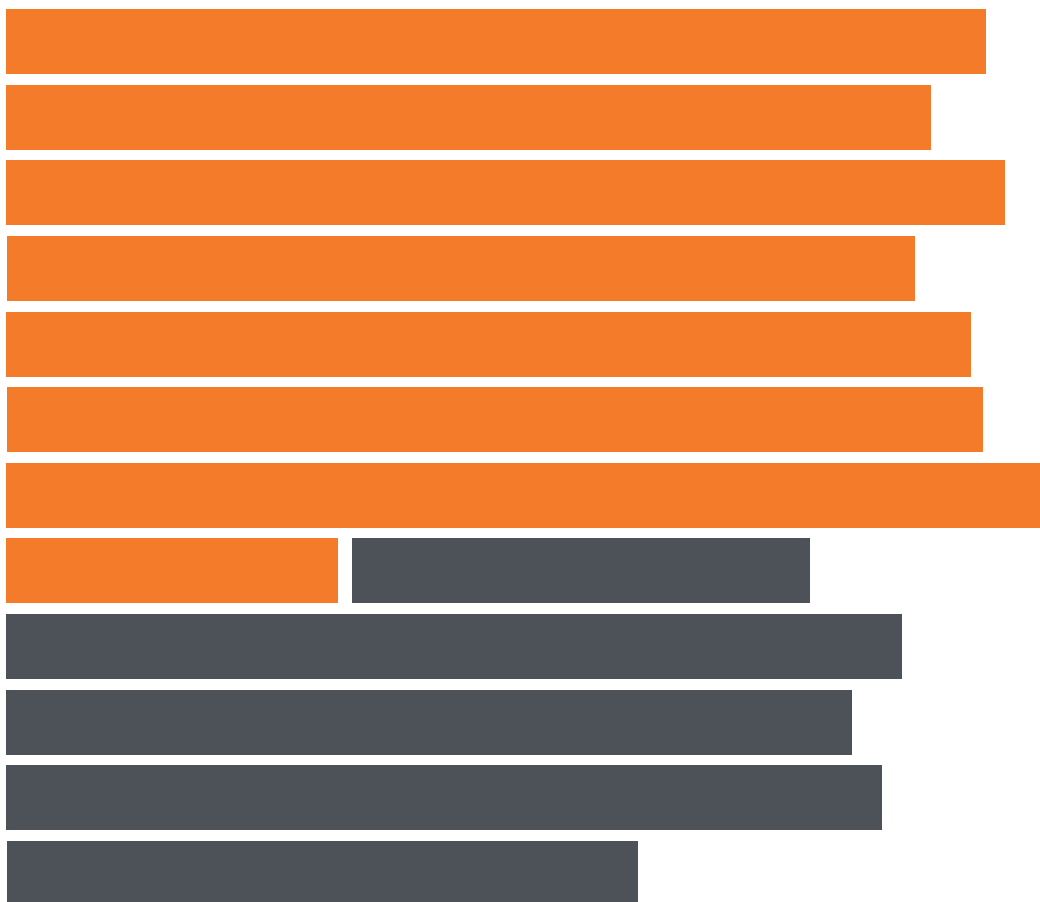
innovation **biotechnologie**
médicaments **énergie**
politique climatique
compétitivité du coût salarial
logistique et transport **REACH**
normes de produits – politique
environnementale **fiscalité**
libéralisation du commerce mondial



essencia est le nouveau nom de Fedichem.

Le monde fait face à d'importants défis. Avec une population et un niveau de bien-être qui ne cessent d'augmenter, la problématique relative à l'énergie, la nourriture, l'eau et les soins de santé devient de plus en plus complexe et difficile à résoudre. La chimie et les "life sciences" sont essentielles pour relever ces défis et pour développer de façon durable la terre et sa population.

02



La recherche innovante de nos secteurs par le biais du développement de nouveaux produits, d'applications et de services a une importance cruciale pour une amélioration durable de la qualité de vie de chacun.

La Belgique a historiquement toujours occupé une place importante dans le développement des industries chimique et pharmaceutique et, plus récemment, de l'industrie biotechnologique. L'industrie chimique et des "life sciences" créent beaucoup de bien-être pour la population belge avec un emploi direct et indirect de 250.000 personnes et un surplus de la balance commerciale de plus de 10 milliards d'euros.

essenscia et ses membres invitent dès lors le nouveau gouvernement fédéral à consolider voire à développer davantage la place de choix que notre industrie occupe sur la scène mondiale.

A cet égard, innovation et créativité sont les maîtres mots, mais sans une bonne maîtrise des coûts, un cadre législatif stable et de qualité, et une politique industrielle cohérente, le défi à relever est encore plus grand.

Un nombre croissant de lois et règlements voient le jour au niveau européen. essenscia soutient cette tendance à la lumière du développement d'un marché unique européen et de la globalisation croissante de l'économie mondiale, mais demande également que soient pris en compte la situation et les besoins belges spécifiques.

Dans ce mémorandum, essenscia formule ses priorités dans un certain nombre de dossiers qui sont essentiels au développement futur de la chimie et des "life sciences" dans notre pays. Notre fédération et ses membres se tiennent à la disposition du nouveau gouvernement fédéral pour débattre de ces dossiers, mais aussi d'autres dossiers, et pour l'aider à relever ces défis.

01

innovation

04

En 2002, le Conseil européen de Lisbonne approuvait l'agenda ambitieux qui voulait faire de l'Europe l'économie de la connaissance la plus compétitive au monde d'ici 2010. L'un des moyens d'y arriver était de réaliser l'objectif de consacrer d'ici 2010 au moins 3 % du PIB à la Recherche & au Développement (R&D). Le High Level Group 3 % a ainsi été créé en Belgique dans le but de guider notre pays pour qu'il puisse réaliser cet objectif en temps utile.

Les industries chimique, pharmaceutique et biotechnologique sont responsables dans notre pays d'environ cinquante pour cent des dépenses en R&D du secteur privé. Presque deux tiers sont représentés par les "life sciences" (médicaments, biotechnologies), qui ont encore considérablement augmenté leurs budgets consacrés à la recherche au cours des dernières années.

Les autorités publiques ont elles aussi pleinement conscience de l'importance de l'innovation et multiplient depuis quelques années, notamment sur l'insistance de essencia, les mesures tant au niveau fédéral que régional visant à encourager l'innovation et la R&D (par exemple, réduction des charges salariales en faveur des chercheurs, soutien aux jeunes entreprises innovantes, prime à l'innovation, réduction des charges sur les royalties...).

Propositions de essencia

essencia suggère en premier lieu d'intensifier toute une série de mesures nouvelles ou déjà en place. Ainsi la réduction du précompte professionnel pour les chercheurs du secteur privé devrait-elle passer des 25 % actuels à 75 % afin d'assurer la compétitivité par rapport à nos pays voisins (par exemple la France ou les Pays-Bas). De même, les aides en faveur des partenariats public-privé et les aides aux jeunes entreprises innovantes (actuellement 50 %) doivent être augmentées.

La prime à l'innovation, lancée en 2006, connaît un franc succès. essencia préconise que le cadre d'attribution de cette prime soit défini pour une plus longue période. Si les PME sont assurées du maintien de cette mesure, il est beaucoup plus probable qu'elles y feront appel. Par ailleurs, la procédure administrative de demande de la prime et de contrôle en la matière doit également être simplifiée.

L'industrie chimique est responsable dans notre pays d'environ cinquante pour cent des dépenses en R&D du secteur privé.



essenscia plaide également en faveur des mesures suivantes :

- un accord rapide concernant le brevet communautaire qui permettrait d'approuver les demandes de brevets des entreprises plus rapidement, à moindres coûts et avec plus de souplesse ;
- une meilleure coordination des différentes compétences et responsabilités en matière de R&D ;
- la promotion des doctorats/licences et thèses de doctorat en entreprises ;
- la création de chaires dans les universités belges en vue d'attirer des chercheurs étrangers de haut niveau (le "High Level Group 3 %" envisage la création de 500 chaires au cours des 10 prochaines années);
- des mesures spécifiques en faveur des industries créatives, notamment dans le domaine de la protection de l'environnement et de l'énergie (e.a. la cogénération) ;
- le maintien de la déduction pour investissements en R&D et, si possible, une simplification de la procédure en la matière.

essenscia constate également que l'industrie chimique est confrontée de façon toujours plus marquée à une **pénurie de main-d'œuvre qualifiée**. Ce problème se pose tant au niveau de l'enseignement supérieur (p. ex. chimistes, certains ingénieurs et gradués/licenciés) qu'au niveau de l'enseignement technique (p. ex. soudeurs, mécaniciens...). essenscia, ainsi que d'autres fédérations industrielles, ont déjà mis en place de multiples actions en vue d'y remédier et en appellent aujourd'hui aux autorités concernées afin que, chacune dans son domaine de compétences, elles :

- encouragent les lycéens et les jeunes à suivre des formations scientifiques et techniques, et qu'elles veillent à ce que les jeunes terminent leurs études avec un diplôme en poche ;
- offrent des moyens suffisants à l'enseignement afin qu'il puisse disposer d'un matériel et d'un équipement approprié ;
- soutiennent les initiatives des entreprises visant à jeter des ponts entre l'enseignement et les entreprises.

Contact

Erwin Annys, essenscia

T +32 2 238 97 55 / eannys@essenscia.be

02

biotechnologie

06

La biotechnologie ("life sciences", biotechnologie agroalimentaire et industrielle) est, par définition, une technologie à haut potentiel d'innovation et consacre en tant que telle une part importante de ses revenus à la recherche et au développement. Les budgets consacrés à la recherche dans ce secteur ont considérablement augmenté au cours des dernières années et pèsent lourdement sur la situation financière de ces entreprises.

essenscia et sa section professionnelle de biotechnologie bio.be sollicitent l'attention du gouvernement sur la situation unique dans laquelle se trouvent les entreprises biotechnologiques belges. Un grand nombre d'entre elles sont des spin-offs d'universités ou des jeunes entreprises innovantes. D'autres éprouvent les plus grandes difficultés à se développer dans le paysage économique belge d'aujourd'hui et à s'imposer face à la concurrence de nos pays voisins.

Propositions de essenscia et bio.be

Outre un renforcement des mesures générales en place (voir aussi chapitre "Innovation"), essenscia et bio.be proposent un nombre de mesures spécifiques.

A l'égard des **entreprises biotechnologiques existantes**, il importe de créer l'environnement ad hoc afin de permettre à ces entreprises fortement axées sur la R&D de profiter également de certaines mesures fiscales aussi longtemps qu'elles ne sont pas bénéficiaires (p. ex. déduction fiscale majorée pour investissements en R&D, crédit d'impôt pour investissements en R&D en faveur des jeunes entreprises innovantes, remboursement du crédit d'impôt si non compensé par un bénéfice imposable après 1 an...).

Dans le but d'**attirer de nouvelles entreprises**, on pourrait envisager une prolongation de la période de récupération des intérêts notionnels (p. ex. des actuelles 7 années aux 7 années bénéficiaires suivantes au moins).

essenscia et bio.be plaident en faveur de la création d'un cadre réglementaire de qualité, stable et fiable.



De manière générale, essenscia et bio.be plaident en faveur de la création d'un **cadre réglementaire de qualité, stable et fiable** qui soutienne les initiatives des entreprises dans les catégories suivantes :

Thérapie cellulaire (utilisation de cellules humaines dans les thérapies) :

- transposition de la directive européenne RL 2004/23/EG sans restrictions.

Biosimilaires (médicaments biotechnologiques qui sont une sorte de "copie" de médicaments biotechnologiques originaux dont le brevet est tombé dans le domaine public) :

- identification univoque des biosimilaires ;
- pas de prescription sur le nom du principe actif ;
- substitution uniquement moyennant l'autorisation préalable du médecin traitant ;
- traitement des biosimilaires en tant que catégorie de médicaments à part entière, distincte des génériques.

Médicaments orphelins (médicaments destinés à soigner les maladies rares) :

- mise en place et agrégation d'une commission d'experts ;
- traitement préférentiel en vue du remboursement des médicaments orphelins.

Organismes génétiquement modifiés – coexistence (façon dont les cultures d'OGM

peuvent coexister avec les cultures classiques et biologiques, sans leur faire subir de préjudice économique) :

- réglementation non discriminatoire ;
- liberté de choix pour les agriculteurs (possibilité d'examens en culture) ;
- liberté de choix pour les consommateurs
- introduction d'une valeur seuil réaliste pour la présence de résidus ;
- options sans restrictions régionales ;
- accords en matière de responsabilité ;
- simplification des procédures administratives.

Biotechnologie industrielle

- vision politique claire du gouvernement.

Contact

Hugo Francq, bio.be

T +32 2 238 98 47 / hugo.francq@bio.be

03

médicaments

08

L'importance des médicaments ne cesse de croître dans une société où la santé occupe une place toujours plus importante et où le vieillissement de la population induit un besoin croissant de soins médicaux. Par ailleurs, l'industrie des médicaments au sens large est un secteur extrêmement dynamique au potentiel de croissance élevé, ce non seulement grâce à une forte croissance du marché des médicaments, mais aussi grâce aux nouveaux médicaments qui font chaque jour leur apparition sur le marché, fruit des efforts de recherche incessants des entreprises pharmaceutiques.

L'industrie des médicaments est l'un des secteurs les plus dynamiques de toute l'industrie chimique. L'industrie pharmaceutique belge est relativement plus importante que la moyenne européenne et notre pays abrite, outre plusieurs grands centres intégrés de R&D et de production, également de nombreuses PME spécialisées, actives dans des niches de marché déterminées.

L'industrie pharmaceutique prend en outre à son compte une part toujours plus importante des efforts de R&D et des investissements de l'ensemble du secteur.

Propositions de **essencia et pharma.be**

Un accès rapide aux médicaments innovants pour le patient dans toutes les indications enregistrées :

- un avis positif de la part du Ministre du Budget concernant toutes les propositions positives de la CRM (Commission de remboursement des médicaments) ;
- la réduction du délai entre la proposition de remboursement de la CRM et le remboursement effectif ;
- l'élaboration de modèles contractuels pour le remboursement des nouveaux médicaments ou indications.

L'industrie pharmaceutique belge est relativement plus importante que la moyenne européenne.



Un cadre réglementaire stable, un budget réaliste, une réduction des taxes :

- un cadre réglementaire de qualité, stable et fiable qui soutienne les initiatives des entreprises ;
- un budget pour les médicaments basé sur les besoins médicaux réels de la population, et qui tient compte des moyens financiers d'autant de patients possible ; maintien de la norme de croissance de 4,5 % pour les soins de santé ;
- le processus de réduction des taxes sur le chiffre d'affaires (max. 8,73 % sur le chiffre d'affaires de 2007) doit s'accélérer de sorte que ces taxes aient complètement disparu d'ici 2010 ;
- une dotation publique suffisante et stable à l'Agence du médicament pour garantir un traitement du dossier efficace et de qualité ; une destination transparente des rétributions payées par les firmes est essentielle, ainsi qu'un traitement de dossier performant et rapide qui soutient le secteur.

Le respect de l'ensemble de la chaîne des valeurs et une place pour la R&D :

- la recherche et le développement en Belgique doivent être récompensés. Il est essentiel que notre marché relativement réduit demeure attractif pour les centres décisionnels des entreprises pharmaceutiques ; de plus, la Belgique est un des pays les plus importants en matière d'études cliniques et cette position doit également être maintenue à l'avenir ;
- un secteur des soins de santé à la fois efficient et innovant peut donner des impulsions de croissance à l'économie belge ; le secteur pharmaceutique a besoin d'un climat qui encourage la recherche et le développement de nouveaux médicaments ; il faut une politique d'innovation intégrée qui fait collaborer différents domaines politiques de façon à ce que l'innovation puisse réellement avoir lieu.

Contact

Leo Neels, pharma.be

T +32 2 661 91 00 / ln@pharma.be

04

énergie

10

L'industrie chimique n'est pas seulement un important consommateur d'énergie, elle a également besoin de certains vecteurs énergétiques comme matière première. Elle est dès lors particulièrement sensible aux fluctuations des prix de l'énergie qui influencent considérablement sa compétitivité. Compte tenu des prix actuels de l'électricité et du gaz naturel, l'industrie à forte intensité d'énergie menace lentement mais sûrement de quitter l'Europe.

essencia est convaincue que la libéralisation des marchés de l'électricité et du gaz au niveau européen et la concurrence réelle entre producteurs et fournisseurs qui devrait en résulter, sont les principaux garants de la compétitivité des prix et de la sécurité de l'approvisionnement.

Propositions de essencia

essencia plaide en faveur d'une politique de l'énergie harmonisée au niveau européen qui tienne compte de la compétitivité des entreprises, de la sécurité d'approvisionnement et d'une politique climatique effective.

Afin d'améliorer le fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz, d'abord en Belgique et dans la zone que nous formons avec nos pays voisins, et ensuite dans toute l'Europe, essencia met 10 propositions sur la table :

1. assurer un accès non discriminatoire aux réseaux de transport de gaz et d'électricité ;
2. harmoniser les règles de fonctionnement des gestionnaires des réseaux de transport nationaux ;
3. préserver l'indépendance des régulateurs ;
4. imposer des obligations de transparence à tous les acteurs dominants ;

Afin d'améliorer le fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz, essenscia met 10 propositions sur la table.



5. supprimer progressivement le monopole des acteurs historiques ;
6. élaborer des mécanismes équilibrés de formation des prix ;
7. encourager les nouveaux investissements ;
8. garantir la diversité des sources d'énergie primaire pour la production d'électricité ;
9. résoudre les problèmes liés au gaz L ;
10. garantir l'accès au stockage de gaz naturel pour les consommateurs industriels.

A court terme et aussi longtemps que les marchés de l'énergie ne fonctionneront pas correctement, des solutions transitoires s'imposent afin d'assurer la survie de l'industrie à forte intensité d'énergie. En Belgique, ces solutions pourraient notamment prendre la forme de consortiums d'achat ou de contrats à long terme basés sur les besoins spécifiques de l'industrie à forte intensité d'énergie. A l'étranger, notamment en France, aux Pays-Bas, en Espagne et en Finlande, plusieurs groupes d'entreprises prennent d'ores et déjà des initiatives similaires.

En plus des mesures proposées dans le cadre de la libéralisation des marchés, il faut également :

- organiser la dégressivité et le plafonnement général de tous les surcoûts et taxes, aux niveaux fédéral et régional, qu'ils soient justifiés par des considérations politiques, sociales ou environnementales ;
- trouver des solutions à l'impact non intentionnel des "windfall profits", qui sont une conséquence de l'instauration du système de commerce des droits d'émission (EU ETS). L'impact de ce phénomène sur les prix de l'électricité, qui est aujourd'hui reconnu par tous, est estimé à 0,5 à 0,8 EUR/MWh par EUR/tonne de CO₂.

Contact

Peter Claes, essenscia

T +32 2 238 97 35 / pclaes@essenscia.be

05

politique climatique

12

L'Union européenne s'est fixé de nouveaux objectifs ambitieux concernant sa politique climatique jusqu'en 2020. La barre de réduction des émissions de gaz à effet de serre y est encore plus élevée (-20 % au moins entre 1990 et 2020), les objectifs concernant les énergies renouvelables encore plus ambitieux (20 % de la production d'électricité d'ici 2020) et les efforts à consentir dans les domaines de l'efficacité énergétique et des biocarburants encore plus importants. Entre-temps, les négociations concernant l'après 2012 au niveau des Nations Unies connaissent un démarrage très hésitant et il est peu probable qu'à terme, les objectifs internationaux de réduction des émissions soient acceptés.

En Belgique, les entreprises chimiques à forte intensité d'énergie ont adhéré, tant dans la région flamande que wallonne, à des accords de branche, et se sont ainsi engagées à réaliser d'importants investissements afin de relever leur efficacité énergétique. Cette approche a mené à des résultats d'ores et déjà perceptibles et mesurables. Les émissions de CO₂ liées à la consommation d'énergie des entreprises signataires d'accords de branche ont ainsi diminué de 2,2 millions de tonnes entre 2002 et aujourd'hui, soit une réduction de 3 à 4 %.

L'industrie chimique est disposée à prendre ses responsabilités en vue de continuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre, mais elle ne peut le faire que dans un contexte qui lui permette de rester compétitive sur les marchés globaux sur lesquels elle est active.

Propositions de essencia

Protocole de Kyoto

Les entreprises signataires d'accords de branche ont prouvé qu'elles respectaient leurs engagements : leurs émissions de gaz à effet de serre ont diminué depuis 1990 et leur efficacité énergétique s'est améliorée dans le sens des objectifs fixés. essencia demande que l'Etat, en tant que partie aux accords de branche, respecte lui aussi ses engagements et mette tout en œuvre pour éviter les charges supplémentaires sur la consommation énergétique ou les émissions de CO₂. essencia s'oppose dès lors au projet de taxe sur les droits d'émission attribués gratuitement (0,10 EUR/droit).

L'industrie chimique est disposée à prendre ses responsabilités en vue de continuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

De plus, elle demande, pour les entreprises signataires d'accords de branche, l'attribution des droits d'émission nécessaires pour pouvoir poursuivre (par le biais d'allocation) ou étendre (par la réserve pour les nouveaux entrants) leurs activités dans notre pays. Dans la mesure où les entreprises concernées respectent leurs objectifs en matière d'efficacité énergétique, ils émettent donc une quantité minimale de gaz à effet de serre par unité de produit. Leur accorder trop peu de droits équivaut donc à du masochisme économique (délocalisation de la production) et écologique (plus d'émissions sur le plan mondial).

L'après 2012

essenscia insiste pour que la politique climatique demeure basée sur les principes suivants :

- approche mondiale ;
- contribution équilibrée de tous les acteurs ;
- base scientifique ;
- solutions technologiques et promotion de la R&D.

La politique climatique doit par ailleurs cadrer parfaitement avec les autres aspects de la politique énergétique (sécurité d'approvisionnement et prix), et tenir compte des besoins et possibilités spécifiques de l'industrie à forte intensité d'énergie (en particulier en Belgique).

Les entreprises chimiques sont disposées à prendre leurs responsabilités et à apporter une contribution équitable à la réduction continue des émissions de gaz à effet de serre, notamment par :

- une amélioration continue de l'efficacité énergétique ;
- la promotion de l'utilisation de ses produits (isolation, matériaux plus légers, additifs...) ;
- la production et l'utilisation de biocarburants ;
- la promotion de la R&D vers de nouveaux produits et processus de production (y compris dans la production d'énergie) ;
- l'utilisation judicieuse des instruments flexibles.

Contact

Peter Claes, essenscia

T +32 2 238 97 35 / pclaes@essenscia.be

06

compétitivité du coût salarial

14

Même pour la chimie qui est une industrie à relativement forte intensité de capital et fortement axée sur l'exportation, le coût salarial constitue un facteur de coût très important, surtout dans les sous-secteurs en aval (parachimie, transformation du plastique ...). Il ressort des données de la Centrale des bilans que la masse salariale totale du secteur chimique en 2005 a dépassé les 6 milliards d'euros, soit 50 % de la valeur ajoutée du secteur ou 15 % de son chiffre d'affaires.

Selon la dernière enquête en date (décembre 2006) réalisée par la Bundesarbeitgeberverband Chemie allemande (BAVC ou fédération des employeurs du secteur chimique allemand), le coût salarial moyen d'un travailleur dans le secteur chimique belge a dépassé pour la première fois en 2005 celui de son collègue allemand, devenant ainsi le plus élevé au monde.

Le secteur occupe beaucoup de personnel hautement qualifié et est souvent amené à fonctionner en équipes. Près de 70 % des ouvriers de nos entreprises travaillent en équipes, dont 2/3 dans des systèmes d'équipes avec prestations de nuit. La Belgique surclasse tous les autres pays en ce qui concerne le coût du travail en équipes. C'est pourquoi, en plus d'un abaissement général des charges, le secteur chimique demande depuis longtemps des mesures spécifiques pour les primes d'équipes. A ce sujet, essencia salue donc la décision du gouvernement d'abaisser les charges sur le travail. De nouveaux abaissements des charges seront toutefois nécessaires pour résorber pleinement le handicap du coût salarial des travailleurs en équipes par rapport à nos pays voisins.

Le coût salarial moyen d'un travailleur dans le secteur chimique belge est le plus élevé au monde.



Propositions de essenscia

Le rétablissement de la compétitivité des coûts salariaux doit rester l'objectif prioritaire de la politique socio-économique de notre pays. A cet égard, essenscia se rallie aux prises de position de la FEB, mais souhaite avancer trois priorités spécifiques :

- le coin salarial, à savoir la différence entre le coût salarial total pour l'employeur et le salaire net pour le travailleur, doit être réduit drastiquement, ceci en vue de permettre aux entreprises de payer un salaire net compétitif à leurs travailleurs à un coût comparable à celui de nos pays voisins. Réaliser cet objectif demande un effort inévitable de nos autorités en vue de rationaliser leur organisation et d'aligner leurs dépenses à la moyenne européenne.

- bien que la norme salariale ait freiné le développement salarial dans notre pays ces dernières années, nos coûts salariaux restent substantiellement plus élevés que chez nos pays voisins. Dès lors, essenscia défend une norme salariale rigoureuse pour éviter un dérapage supplémentaire de nos coûts salariaux, accompagnée d'une politique de réduction de charges salariales pour rétablir notre position concurrentielle.
- vu la cyclicité de l'industrie chimique, essenscia plaide en faveur d'une politique salariale de plus en plus liée aux résultats des entreprises. Cette variabilisation proposée pourrait aboutir à une situation win-win, où l'employeur voit évoluer sa masse salariale en fonction des bénéfices et de ses moyens financiers et où le travailleur participe dans la croissance économique et les bénéfices de son entreprise.

Contact

Igor Magdalenic, essenscia

T +32 2 238 98 17 / imagdalenic@essenscia.be

07

logistique et transport

16

La congestion du trafic pèse de plus en plus lourd sur les coûts et donc sur la compétitivité de nos entreprises. Le transport constitue un élément essentiel de la chaîne logistique et les frais de transport représentent, d'après les estimations, 8 à 10 % du chiffre d'affaires des entreprises chimiques, voire un multiple de ces chiffres pour certains produits dans la chimie de base. Notre secteur produit un volume important de produits hautement diversifiés qui à l'heure actuelle sont essentiellement acheminés par route chez le client.

L'industrie chimique contribue ainsi non seulement à une plus grande congestion du trafic mais voit également ses coûts augmenter à cause de retards dans les livraisons, des files et de l'augmentation des coûts d'investissement... La solution à ce problème doit être recherchée dans les possibilités de transport alternatif des marchandises (p. ex. pipelines, navigation intérieure, rail).

La solution aux problèmes de congestion de trafic doit être recherchée dans les possibilités de transport alternatif des marchandises.



Propositions de essenscia

Transport par pipelines

Les pipelines peuvent contribuer à résoudre le problème de mobilité et constituent par ailleurs un mode de transport à la fois fiable, respectueux de l'environnement et durable. Ils contribuent à une meilleure intégration et formation de cluster dans l'industrie (pétro-)chimique, tant en Flandre qu'en Wallonie. Chaque entreprise pourrait en outre augmenter et optimiser l'utilisation de sa capacité grâce à un réseau fiable et efficace de pipelines.

Afin de promouvoir la construction et l'utilisation de pipelines, essenscia propose une politique à la fois intégrée et cohérente axée sur les priorités suivantes :

- l'harmonisation de la réglementation à des fins d'interopérabilité et de standardisation ;
- un réseau européen intégré de pipelines ;
- une attitude plus positive et un meilleur soutien des diverses autorités publiques à l'égard du transport par pipelines ;
- des procédures d'autorisation plus efficaces et l'élaboration d'une politique de guichet unique ;
- un règlement correct concernant les frais de déplacement.

Transport par rail

La libéralisation du rail et la concurrence peuvent contribuer à réduire les coûts, à améliorer la qualité du service et donc à augmenter la demande. A cette fin, essenscia préconise :

- un accès compétitif et non discriminatoire au réseau ferroviaire ;
- une standardisation des réseaux européens sur les plans technique et organisationnel ;
- la priorité du transport de marchandises ;
- des investissements supplémentaires dans les besoins spécifiques en infrastructure pour le transport multimodal ;
- des investissements dans des infrastructures ferroviaires supplémentaires, notamment la réalisation d'une deuxième liaison ferroviaire jusqu'au port d'Anvers, le Rhin de fer et le 'Liefkenshoekspoortunnel' ;
- une organisation plus efficace du transport de marchandises via le port d'Anvers, au besoin en gestion directe par la Régie portuaire.

Contact

Laurence Baudesson, essenscia

T +32 2 238 97 53 / lbaudesson@essenscia.be

08

REACH

18

La réglementation européenne sur les substances chimiques, REACH, est désormais adoptée et la portée du dossier s'est déplacée du niveau européen vers le niveau national. En Belgique, une solution a entre-temps également été trouvée pour le helpdesk. Cela ne veut pas dire pour autant que REACH disparaît de l'ordre du jour. La transposition pratique de REACH nécessite un travail considérable, non seulement de la part des géants de la chimie, mais aussi de celle des centaines de PME du secteur.

essenscia continue de traiter REACH comme une priorité majeure. A cet égard, la transposition et la mise en œuvre pratique de la réglementation sont essentielles, ce tant pour les producteurs que pour les distributeurs ou encore pour les utilisateurs de produits chimiques. Dans les limites du cadre qui a été défini au niveau européen, essenscia suivra de près la transposition de la réglementation en droit national et formulera autant que possible des propositions d'adaptation. Un vaste programme de sensibilisation est par ailleurs prévu, lequel s'adresse non seulement à nos membres, mais aussi (en concertation avec la FEB) à d'autres secteurs dans lesquels d'importants utilisateurs en aval sont actifs.

essenscia continue de traiter REACH comme une priorité majeure.



Propositions de essenscia

REACH reste un défi de taille pour les entreprises chimiques et leurs clients en Europe. essenscia demande dès lors aux autorités publiques d'aider à offrir aux entreprises des solutions pratiques et de les soutenir dans la partie la plus difficile qu'est l'évaluation des risques. Ceci ne devra pas seulement viser les entreprises chimiques, mais devra couvrir l'ensemble du tissu industriel belge puisque tous, y compris les utilisateurs de substances chimiques, y seront confrontés.

Mais REACH continuera également de figurer à l'agenda politique compte tenu des nombreuses évaluations prévues par cette législation et des nombreuses décisions qui doivent encore être prises. L'industrie chimique demande dès lors que cela se fasse de manière pragmatique, en tenant compte de l'ensemble des piliers du développement durable.

Le contrôle de REACH relève de la compétence de chaque Etat membre et, en tant que fédération, nous ne pouvons que plaider en faveur d'une approche harmonisée, y compris en ce qui concerne les amendes éventuelles, afin de ne créer aucunes différences entre pays membres de l'UE.

Pour les PME en particulier, essenscia demande un seuil le plus bas possible pour l'accès au helpdesk fédéral, à un coût administratif minimal.

Contact

Erwin Annys, essenscia

T +32 2 238 97 55 / eannys@essenscia.be

09

normes de produits – politique environnementale

20

L'industrie chimique est, compte tenu de ses produits et processus de production, souvent concernée par l'élaboration de nouvelles mesures en matière de normalisation des produits, de sécurité des produits, d'environnement... L'industrie chimique est pleinement consciente de l'impact que ses activités et produits peuvent avoir sur la sécurité et l'environnement, et obéit de ce fait à des normes internes strictes, notamment basées sur le principe de prudence et les principes de Responsible Care et de développement durable. essenscia comprend que l'opinion publique et le monde politique veulent sans cesse imposer des normes supplémentaires et une plus grande transparence, mais elle demande également que soit prise en compte la dimension socioéconomique de ces mesures. L'industrie chimique est disposée à travailler main dans la main avec le gouvernement en vue de l'élaboration de nouvelles normes et règles et privilégie, autant que faire se peut, une collaboration basée sur des engagements volontaires plutôt que sur l'instauration de nouvelles lois.

Propositions de essenscia

Normes de produits

La plupart des nouvelles normes de produits sont définies au niveau européen. essenscia demande à être impliquée à un stade suffisamment précoce dans la préparation des nouvelles normes, notamment dans l'élaboration du point de vue belge. Par ailleurs, essenscia insiste encore et toujours pour que la transposition des normes de produits européennes en droit belge s'effectue de manière conforme et fidèle. essenscia demande également que le gouvernement fédéral prenne des mesures en vue de préserver l'unité du marché belge qui est menacée par les normes de produits qui se traduisent par des mesures dans des domaines qui relèvent de la compétence régionale : c'est le cas notamment des exigences spécifiques imposées aux emballages de service dans le cadre de l'autorisation environnementale pour les entreprises de distribution. Les initiatives de ce genre doivent faire l'objet d'un consensus entre les Régions et le niveau fédéral compétents en matière de normalisation de produits.

L'unité du marché belge est menacée par les normes de produits qui se traduisent par des mesures dans des domaines qui relèvent de la compétence régionale.



CAFE (Clean Air For Europe) et NEC (National Emissions Ceilings)

En tant que petit pays fortement industrialisé et densément peuplé, la Belgique est fortement désavantagée par les plafonds imposés en matière d'émissions par la directive NEC. La réalisation des objectifs imposés sous le dénominateur commun de NEC I notamment nécessiteront des efforts beaucoup plus importants de la part de la Belgique que de celle des grands Etats membres de l'UE. En ce qui concerne NEC II, qui couvrira la période 2015-2020, les plafonds irréalistes menacent d'infliger à nos entreprises un handicap concurrentiel insurmontable. essenscia réclame dès lors l'attention nécessaire du Gouvernement fédéral pour cette problématique et un engagement qui permette l'activité et le développement industriels, tenant compte de la spécificité de la situation belge.

ECOLABEL

essenscia est convaincue qu'une redéfinition en profondeur du système d'écolabel permettra à l'UE de mobiliser tous les acteurs de la société vers une production et une consommation durables. Notamment, des solutions globales doivent être développées pour l'industrie chimique et autres secteurs industriels qui adoptent une approche basée sur le cycle de vie du produit et tiennent compte non seulement du produit (groupe de produits), mais aussi de la méthode de production (p. ex. conception, production, conditionnement, emballage) et de la façon dont les consommateurs et clients sont encouragés à changer leur comportement (dans le cadre de la promotion des pratiques de consommation durable).

Contact

Erwin Annys, essenscia
T +32 2 238 97 55 / eannys@essenscia.be

10

fiscalité

22

Malgré la conjoncture économique relativement favorable des dernières années, notre Gouvernement ne parvient pas à abaisser les pressions fiscale et parafiscale dans notre pays et à se rapprocher de la moyenne européenne en la matière. Des efforts ont certes été consentis en vue de réduire certaines charges (p. ex. l'impôt sur le revenu et les cotisations patronales sur le coût salarial) mais ils ont été anéantis sur le plan macroéconomique par le relèvement d'autres charges (notamment les impôts indirects).

La pression fiscale relativement élevée pèse sur la compétitivité de nos entreprises et, tout particulièrement (compte tenu du niveau très élevé des charges sur le travail), sur l'emploi dans notre pays. Dans le secteur chimique également, la pression fiscale élevée est évoquée comme l'une des principales raisons qui fait que la Belgique passe parfois à côté de certains projets d'investissement. En outre, plusieurs mesures fiscales spécifiques touchent plus particulièrement l'industrie chimique compte tenu de la nature de ses activités ou de ses produits (voir exemples ci-dessous).

Propositions de essencia

essencia insiste de manière générale sur un abaissement de la pression fiscale par une réduction rapide de la dette publique, une amélioration considérable de l'efficacité du fonctionnement de l'administration publique (cf. les propositions de la FEB) et une évaluation en profondeur de ses missions premières. A cet égard, l'objectif doit être de ramener la pression fiscale globale dans notre pays au niveau de la moyenne européenne sans pour autant compromettre la santé des finances publiques ni la qualité des missions premières de l'administration (sécurité, ordre public, sécurité juridique, sécurité sociale...).

En ce qui concerne certaines charges et taxes spécifiques, essencia souhaite formuler les recommandations suivantes :

- la réduction du taux nominal normal de l'impôt des sociétés et l'instauration de la déduction pour capital à risque (déduction des intérêts notionnels) ont eu un impact très positif sur la capacité de notre pays à attirer de nouveaux investissements. Nos pays voisins ont toutefois réagi, de sorte qu'un nouvel abaissement du taux nominal de l'impôt des sociétés jusqu'au niveau de la moyenne européenne est indiqué.

Dans le secteur chimique, la pression fiscale élevée est évoquée comme l'une des principales raisons qui fait que la Belgique passe parfois à côté de certains projets d'investissement.



- la Belgique prélève une taxe relativement élevée sur les entreprises à risque ('taxe Seveso'), sans compter qu'il n'existe aucune certitude que les produits de cette taxe sont effectivement réinjectés dans des mesures visant à contrôler ces entreprises dans la prévention des accidents. essenscia songe à cet égard à une réduction du tarif de la taxe et à sa transformation en une rétribution dont les produits serviraient l'objectif visé.
- en ce qui concerne le projet de réforme des services de pompiers, essenscia refuse l'instauration d'une nouvelle taxe sur les entreprises. Nombre d'entreprises investissent déjà des montants considérables dans la prévention et/ou dans des mesures personnelles de prévention et de lutte contre l'incendie, et risquent dès lors de payer deux fois la facture.
- impôts indépendants des résultats. essenscia continue d'attirer l'attention du Gouvernement sur la problématique des impôts (essentiellement locaux) indépendants des résultats qui hypothèquent la rentabilité des entreprises avant même qu'elles aient produit ou vendu le moindre gramme.
- verdissement de la fiscalité. Les acteurs politiques sont de plus en plus nombreux à émettre des propositions visant à déplacer la pression fiscale des bases imposables actuelles (travail, bénéfice, revenu, consommation...) vers l'impact environnemental de certains produits et activités. essenscia approuve ce principe dans les grandes lignes, mais réclame néanmoins l'attention du Gouvernement sur les points suivants :
 - la justification scientifique des choix politiques, sans discrimination ;
 - l'attention nécessaire pour les conséquences socioéconomiques ;
 - la simplicité et l'efficacité de l'instrument choisi ;
 - le souci des conséquences potentielles pour les finances publiques (p.ex. qu'advient-il si la taxe/redevance érode la base imposable ?) ;
 - la transparence concernant l'affectation des nouvelles recettes.

Contact

Marc Vandeplass, essenscia

T +32 2 238 97 63 / mvandeplass@essenscia.be

11

libéralisation du commerce mondial

24

Depuis l'enlisement des négociations dans le cadre du Round de Doha, la libéralisation du commerce mondial est dans l'impasse. En Europe, le commissaire Mandelson lance le débat sur les TDI (Trade Defensive Instruments) et plus particulièrement sur l'avenir de l'instrument antidumping de l'UE. Dans un Livre vert, il invite toutes les parties intéressées à faire part de leur vision sur la question.

80 % de la production de l'industrie chimique belge est destinée à l'exportation. Au total, notre pays exporte pour environ 85 milliards EUR de produits chimiques par an et en importe pour plus de 70 milliards EUR.

80 % de la production de l'industrie chimique belge est destinée à l'exportation.



Propositions de **essenscia**

essenscia et le Cefic, l'organisation faitière européenne de l'industrie chimique, restent partisans de la reprise des négociations dans le cadre du Round de Doha. En ce qui concerne plus spécifiquement le commerce de produits chimiques, nous continuons à œuvrer en faveur d'une suppression (au plus tard en 2010) de tous les droits de douane dans tous les Etats membres de l'OMS qui disposent d'une industrie chimique compétitive. De même, la suppression progressive des obstacles non tarifaires existants et la prévention des nouveaux obstacles au commerce, la facilitation du commerce (simplification, harmonisation et automatisation des procédures douanières) et le régime des IED (investissements étrangers directs) demeurent des priorités.

essenscia et, avec elle, le conseil européen des industries chimiques, le Cefic, continuent également de se battre pour la libéralisation du commerce mondial, mais dans le respect des règles fondamentales de l'économie de marché, pour un commerce certes libéralisé mais équitable. Ainsi le Cefic défend-il dans le dossier antidumping le "statu quo", c'est-à-dire le maintien de la réglementation actuelle aussi longtemps que certains pays ou entreprises continueront à appliquer des pratiques de dumping agressif. essenscia et le Cefic continuent également à s'intéresser de près à la protection de la propriété intellectuelle et à lutter contre la contrefaçon des articles de marque et les importations parallèles.

Contact

Laurence Baudesson, essenscia
T +32 2 238 97 53 / lbaudesson@essenscia.be

essenscia

Diamant Building
Boulevard Auguste Reyers 80
B-1030 Bruxelles
T +32 2 238 97 11
F +32 2 231 13 01
c&pa@essenscia.be
www.essenscia.be

Fédération belge des industries chimiques et des sciences de la vie ASBL



Responsible Care®

Ce document peut être téléchargé à partir de la rubrique "publications" de notre website.